

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 mai 2022, à 19 :30 heures, avec public, suivant le décret du ministre de la Santé et des Services sociaux et situé à l'Hôtel de Ville au 233, chemin Yamaska, Saint-Germain de Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Conseiller # 1 Mme Sarah McAlden Conseiller # 2 Mme Chantal St-Martin
Conseiller # 3 M. Patrice Boislard Conseiller # 4 Mme Chantal Nault
Conseiller # 5 M. Jean-François Forget

Conseiller # 6 M. Sylvain Proulx est absent de cette séance.

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR
2 mai 2022

1. **Ouverture de la séance ordinaire;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des comptes;**
4. **Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022;**
5. **Dépôt des permis avril 2022;**
6. **Rapport des comités;**
7. **Suivi du conseil précédent;**
8. **Période de questions;**

9. TRAVAUX PUBLICS

- 1.1 Autoriser la signature de l'entente intermunicipale modifiée en date du 7 avril 2022 relative à la récupération, le traitement, la disposition et la valorisation des boues des fosses septiques de résidences isolées et au traitement du lixiviat;
- 1.2 Autoriser le conseiller juridique de la municipalité à accompagner l'administration dans un dossier;

10. INCENDIE

- 2.1 Autoriser l'achat de matériel de communication nécessaire pour une installation temporaire du service incendie;
- 2.2 Autoriser une mise à feu contrôlée qui servira de pratique pour le service incendie;
- 2.3 Autoriser la modification et la rétroaction des conditions du personnel incendie pour 2022;
- 2.4 Adoption – clignotant vert – véhicule personnel des officiers;
- 2.5 Autoriser la réparation du camion-citerne-pompe afin de le rendre conforme au code de la sécurité routière, d'une somme de 5 600.00\$ plus taxes;

11. URBANISME

- 11.1 Autoriser l'embauche de l'inspecteur municipal en urbanisme – M. Jimmy Carignan St-Pierre;

12. LOISIRS

- 12.1 Autoriser la signature des contrats pour le spectacle de la fête nationale, d'une somme de 6 600.00\$ plus taxes;
- 12.2 Autoriser la signature du contrat pour les feux d'artifice de la fête nationale, d'une somme de 8 000.00\$ plus taxes;
- 12.3 Autoriser la signature du contrat pour la location des jeux gonflables pour la fête nationale, d'une somme de 1 184.25\$ taxes incluses;
- 12.4 Autoriser la signature du contrat pour le service de sécurité pour le bon déroulement de la fête nationale, d'une somme de 1 519.20\$ plus taxes;
- 12.5 Autoriser la location de toilettes chimiques pour la journée de la fête nationale, d'une somme de 1 420.00\$ plus taxes;
- 12.6 Autoriser la signature du contrat avec Marjolaine autobus pour la saison du camp de jour, d'une somme de 3 449.24\$ taxes incluses;

13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 13.1 Autoriser l'embauche d'une adjointe administrative – Mme Sabrina Marcil;
- 13.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro 683-22 décrétant une dépense de 3 157 145 \$ et un emprunt de 2 478 487 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que des travaux de réfection de la rue Watkins;
- 13.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 684-22 décrétant une dépense de 2 519 985 \$ et un emprunt de 1 980 742 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que des travaux de réfection du 7^e Rang;
- 13.4 Autoriser la Fondation Roméo-Salois à tenir un évènement de collecte de bouteilles, le 14 mai 2022 sous l'agora au centre des loisirs Emballages Box Pack;
- 13.5 Demande de commandite, fondation Sainte-Croix Hériot, « *Quand l'évènement sort encore de sa boîte* »;

14. CORRESPONDANCE

- 14.1 MTQ, programme entretien aux passages à niveau;
- 14.2 MAMH, transfert de la demande d'aide financière, RECIM, vers le PRACIM;

15. VARIA

- 15.1 Ajouter les dates du 10 et du 11 septembre 2022 au calendrier des ventes de garages sans frais

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

(109.05.2022)

2. **Adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents et l'item varia demeure ouvert.

(110.05.2022)

3. **Adoption des comptes**

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes à payer.

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses, au 30 avril 2022, au montant de 189 689.07 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(111.05.2022)

4. **Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022;**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DP-(112.05.2022)

5. **Dépôt des permis avril 2022;**

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des informations concernant les permis et certificats pour AVRIL 2022 de l'officier en environnement et bâtiment.

6. **Rapport des comités**

- **Comité de la bibliothèque** : Une première rencontre avec réseau biblio le 26 avril dernier. Les élus seront prochainement invités à une visite ainsi qu'une présentation des services offerts. ;
- **Comité des loisirs** : Remerciement aux bénévoles et aux employés pour leur implication dans l'activité de la cabane à sucre ce fût un grand succès. La chasse aux cocos fut aussi une réussite. Le comité invite les citoyens à s'inscrire au défi ensemble tout va mieux de participACTION qui débute le 1^{er} juin. Les informations seront disponibles sur la page Facebook. Les 14-15-21-22-23 mai le permis des ventes de garage sera gratuit. ;
- **Comité d'OBNL** : Des échanges ont eu lieu avec le responsable de la maison des jeunes et du Club de soccer pour les activités à venir et pour des demandes de contributions. Les dossiers sont en traitement.
- **MRC** : Plusieurs rencontres à la MRC au mois d'avril.
- **Parrain de la SQ** : Surveillance accrue dans le secteur de la rue Raiche.

- **Fondation Roméo-Salois** : Activité de financement pour la fondation le 14 mai, vous êtes invités à y participer.

7. Suivi du conseil précédent

Aucun suivi.

8. Période de questions

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.

9. TRAVAUX PUBLICS

(113.05.2022)

9.1 Autoriser la signature de l'entente intermunicipale modifiée en date du 7 avril 2022 relative à la récupération, le traitement, la disposition et la valorisation des boues des fosses septiques de résidences isolées et au traitement du lixiviat

ATTENDU QUE les municipalités ont l'obligation de procéder à la gestion des boues des fosses septiques des résidences isolées situées sur leur territoire, suite à la collecte et au transport de ses boues;

ATTENDU QUE les municipalités ont mandaté la MRC de Drummond pour procéder à un appel d'offres en commun pour obtenir le service de collecte et de transport des boues des fosses septiques des résidences isolées situées sur leur territoire pour la période de 2023 à 2026;

ATTENDU QUE Saint-Cyrille-de-Wendover est propriétaire et gère un centre de valorisation des eaux usées contenant, entre autres, un équipement de traitement et de déshydratation des boues de fosses septiques et de traitement du lixiviat;

ATTENDU QUE les municipalités ont convenu que les boues collectées sur leur territoire seraient acheminées aux installations de traitement appartenant à la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'adopter l'entente intermunicipale relative à la récupération, le traitement, la disposition et la valorisation des boues des fosses septiques de résidences isolées et au traitement du lixiviat intervenue entre la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

QUE la mairesse Nathacha Tessier et la directrice générale/greffière-trésorière Julie Galarneau sont autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(114.05.2022)

9.2 Autoriser le conseiller juridique de la municipalité à accompagner l'administration dans un dossier

ATTENDU la discussion des membres du conseil ;

ATTENDU la nature juridique du dossier ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'autoriser le conseiller juridique de la municipalité à accompagner l'administration dans un dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. INCENDIE

(115.05.2022)

10.1 Autoriser l'achat de matériel de communication nécessaire pour une installation temporaire du service incendie

ATTENDU QUE la caserne incendie est relocalisée dans de nouveaux locaux, et ce, pour une période indéterminée ;

ATTENDU QUE le matériel de radiocommunication est essentiel pour le bon fonctionnement du service ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'autoriser l'achat de matériel de communication nécessaire pour une installation temporaire du service incendie, d'une somme de 4 410.50\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(116.05.2022)

10.2 Autoriser une mise à feu contrôlée qui servira de pratique pour le service incendie

ATTENDU QUE le service incendie s'est fait offrir une résidence à brûler pour des fins de pratique des pompiers ;

ATTENDU QU'il y a une politique en place pour les dons de maison ;

ATTENDU QUE les conditions doivent être respectées ;

ATTENDU QUE les lois et règlements en vigueur seront respectés ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'autoriser une mise à feu contrôlée qui servira de pratique pour le service incendie. Il est également résolu d'autoriser le directeur incendie,

M. Mario Vaillancourt, à signer l'entente avec le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(117.05.2022)

10.3 Autoriser la modification et la rétroaction des conditions du personnel incendie pour 2022

ATTENDU la discussion des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'autoriser la modification et la rétroaction des conditions du personnel incendie pour 2022 comme discuté dans le passé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(118.05.2022)

10.4 Adoption – clignotant vert – véhicule personnel des officiers

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2021, il est permis pour les pompiers d'utiliser un clignotant vert sur leur véhicule personnel lors d'un déplacement dans le cadre d'un appel de soutien incendie, afin d'inviter les usagers de la route à céder le passage ;

ATTENDU QU'UNE résolution du conseil est requise pour permettre l'utilisation du feu vert ;

ATTENDU QUE les officiers seront les premiers à utiliser le clignotant vert et qu'un retour sera fait avec le conseil sur leur appréciation et leur commentaire avant de l'offrir à tous les pompiers ;

ATTENDU QUE pour des fins d'efficience et de saine gestion, il est souhaitable de déléguer la compétence au directeur du service incendie pour :

- S'assurer que l'officier a suivi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant ;
- Délivrer la recommandation favorable en fonction de l'évaluation du dossier d'emploi de l'officier ;
- Vérifier que l'officier faisant la demande possède un permis de conduire valide qui ne doit pas avoir été sanctionné en raison de l'accumulation de points d'inaptitude ou d'une déclaration de culpabilité à une infraction criminelle en relation avec la conduite d'un véhicule, dans les deux années précédant sa demande.

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'autoriser l'usage du clignotant vert sur le véhicule personnel des officiers. Il est également résolu de faire de la sensibilisation aux automobilistes concernant l'usage du clignotant vert sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(119.05.2022)

10.5 Autoriser la réparation du camion-citerne-pompe afin de le rendre conforme au code de la sécurité routière, d'une somme de 5 600.00\$ plus taxes

ATTENDU QUE le camion-citerne-pompe pourra être utilisé comme une citerne d'eau lors d'intervention des pompiers ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'autoriser la réparation du camion-citerne-pompe afin de le rendre conforme au code de la sécurité routière, d'une somme de 5 600.00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. URBANISME

(120.05.2022)

11.1 Autoriser l'embauche de l'inspecteur municipal en urbanisme – M. Jimmy Carignan St-Pierre

ATTENDU que la municipalité a reçu des candidatures pour le poste d'inspecteur municipal en urbanisme;

ATTENDU que monsieur Jimmy Carignan St-Pierre a soumis sa candidature pour occuper le poste d'inspecteur municipal en urbanisme et a accepté celui-ci;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'accepter la candidature de monsieur Jimmy Carignan St-Pierre au poste d'inspecteur municipal en urbanisme, rétroactivement à compter du 19 avril 2022, et ce, aux conditions établies entre les parties;

QUE mesdames Nathacha Tessier, mairesse, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisées à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. LOISIRS

(121.05.2022)

12.1 Autoriser la signature des contrats pour le spectacle de la fête nationale, d'une somme de 6 600.00\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation du comité organisateur de la fête nationale ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'autoriser la signature des contrats pour le spectacle de la fête nationale, d'une somme de 6 600.00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(122.05.2022)

12.2 Autoriser la signature du contrat pour les feux d'artifice de la fête nationale, d'une somme de 8 000.00\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation du comité organisateur de la fête nationale ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'autoriser la signature des contrats pour les feux d'artifice de la fête nationale, d'une somme de 8 000.00\$ plus taxes, à Royal Pyrothechnie. Il est également résolu de demander à M. Vaillancourt, directeur incendie, de confirmer un emplacement sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(123.05.2022)

12.3 Autoriser la signature du contrat pour la location des jeux gonflables pour la fête nationale, d'une somme de 1 184.25\$ taxes incluses

ATTENDU la recommandation du comité organisateur de la fête nationale ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'autoriser la signature des contrats pour la location des jeux gonflables pour la fête nationale, d'une somme de 1 184.25\$ taxes incluses, à La Ballounerie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(124.05.2022)

12.4 Autoriser la signature du contrat pour le service de sécurité pour le bon déroulement de la fête nationale, d'une somme de 1 519.20\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation du comité organisateur de la fête nationale ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'autoriser la signature des contrats pour le service de sécurité pour le bon déroulement de la fête nationale, d'une somme de 1 519.20\$ plus taxes, à la compagnie sécurité Francheville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(125.05.2022)

12.5 Autoriser la location de toilettes chimiques pour la journée de la fête nationale, d'une somme de 1 420.00\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation du comité organisateur de la fête nationale ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'autoriser la location de toilettes chimiques pour la journée de la fête nationale, d'une somme de 1 420.00\$ plus taxes, à la compagnie Toilette Estrie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(126.05.2022)

12.6 Autoriser la signature du contrat avec Marjolaine autobus pour la saison du camp de jour, d'une somme de 3 449.24\$ taxes incluses

ATTENDU la tenue d'un camp de jour pour la saison estivale 2022 ;

ATTENDU QUE les organisateurs du camp de jour désirent offrir des activités aux jeunes participants ;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'autoriser la signature du contrat avec Marjolaine autobus pour la saison du camp de jour, d'une somme de 3 449.24\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(127.05.2022)

13.1 Autoriser l'embauche d'une adjointe administrative – Mme Sabrina Marcil

ATTENDU que la municipalité a reçu des candidatures pour le poste d'adjointe administrative;

ATTENDU que madame Sabrina Marcil a soumis sa candidature pour occuper le poste d'adjointe administrative et a accepté celui-ci;

EN CONSÉQUENCE;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'accepter la candidature de madame Sabrina Marcil au poste d'adjointe administrative, rétroactivement à compter du 12 avril 2022, et ce, aux conditions établies entre les parties;

QUE mesdames Nathacha Tessier, mairesse, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisées à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(128.05.2022)

13.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro 683-22 décrétant une dépense de 3 157 145 \$ et un emprunt de 2 478 487 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que des travaux de réfection de la rue Watkins

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la rue Watkins;

ATTENDU QUE les coûts des travaux sont estimés à 3 157 145 \$;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer un emprunt de 2 478 487 \$ pour payer le coût des travaux projetés;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé le 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'adopter le règlement d'emprunt numéro 683-22 décrétant une dépense de 3 157 145 \$ et un emprunt de 2 478 487 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que des travaux de réfection de la rue watkins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(129.05.2022)

13.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 684-22 décrétant une dépense de 2 519 985 \$ et un emprunt de 1 980 742 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que des travaux de réfection du 7^e Rang

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection du 7^e Rang;

ATTENDU QUE les coûts des travaux sont estimés à 2 519 985 \$;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer un emprunt de 1 980 742 \$ pour payer le coût des travaux projetés;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé le 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'adopter le règlement d'emprunt numéro 684-22 décrétant une dépense de 2 519 985 \$ et un emprunt de 1 980 742 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que des travaux de réfection du 7^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(130.05.2022)

13.4 Autoriser la Fondation Roméo-Salois à tenir un évènement de collecte de bouteilles, le 14 mai 2022 sous l'agora au centre des loisirs Emballages Box Pack

ATTENDU QUE le comité de la Fondation Roméo-Salois a demandé de pouvoir tenir un évènement de collecte de bouteille, le 14 mai sous l'agora au centre des loisirs et sans à titre gracieux ;

ATTENDU QUE le conseil appuie la Fondation Roméo-Salois ;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'autoriser la Fondation Roméo-Salois à tenir un évènement de collecte de bouteilles, le 14 mai 2022 sous l'agora au centre des loisirs Emballages Box Pack. Il est également résolu de demander à la coordonnatrice des loisirs, Mme Maude Lauzon, de prendre contact avec l'organisatrice de l'évènement afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'horaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(131.05.2022)

13.5 Demande de commandite, fondation Sainte-Croix Hériot, « Quand l'évènement sort encore de sa boîte »

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU QUE le conseil appuie la Fondation Sainte-Croix Hériot ;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'autoriser le versement d'une commandite au montant de 500.00\$ à la fondation Sainte-Croix Hériot pour l'évènement virtuel : « *Quand l'évènement sort encore de sa boîte* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. CORRESPONDANCE

14.1 MTQ, Programme entretien aux passages à niveau;

14.2 MAMH, Transfert de la demande d'aide financière, RECIM, vers le PRACIM;

15. VARIA

(132.05.2022)

15.1 Ajouter les dates du 10 et du 11 septembre 2022 au calendrier des ventes de garages sans frais

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU la demande de la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin**

Il est résolu d'autoriser l'ajout les dates du 10 et du 11 septembre 2022 au calendrier des ventes de garages sans frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault**

QUE la séance est levée à 20h01.

Nathacha Tessier
Mairesse

Julie Galarneau
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Galarneau, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Julie Galarneau

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse